

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LEZE ARIEGE  
HAUTE-GARONNE**

**Nombre de membres**

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

**N° 36/2018**

**OBJET : Modification de la composition et du classement des autres membres au bureau de la Communauté de Communes Lèze Ariège**

**L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que, conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau de l'EPCI est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, et d'un ou plusieurs autres membres.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°37/2017 du conseil communautaire du 07 mars 2017 portant sur l'élection des 10 autres membres et la modification de cette dernière par la n°02/2018 du conseil communautaire du 11 janvier 2018 fixant le classement des autres membres du bureau de la manière suivante:

Qualité	Nom	Prénom
1er autre membre	REMY	Jean-Louis
2ème autre membre	ROUANE	Jean-Claude
3ème autre membre	GRANGE	Régis
4ème autre membre	MARQUIER	Serge
5ème autre membre	BLANC	Jean-Claude
6ème autre membre	CAILLAT	Pierre-Yves
7ème autre membre	LACAMPAGNE	Patrick
8ème autre membre	GABRIEL	Céline
9ème autre membre	VESELY	Guy
10ème autre membre	BASTIANI	Jean-Pierre

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 35/2018 du conseil communautaire du 06 mars 2018 qui fixe le nombre des autres membres du bureau à 8.

En conséquence, Monsieur le Président indique que tous les membres encore en place remontent d'un rang.

La composition et le classement des autres membres du bureau se présentent désormais comme suit :

Qualité	Nom	Prénom
1er autre membre	ROUANE	Jean-Claude
2ème autre membre	GRANGE	Régis
3ème autre membre	MARQUIER	Serge
4ème autre membre	BLANC	Jean-Claude
5ème autre membre	CAILLAT	Pierre-Yves
6ème autre membre	LACAMPAGNE	Patrick
7ème autre membre	GABRIEL	Céline
8ème autre membre	VESELY	Guy

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ACTE** la nouvelle composition et le classement des autres membres du bureau comme ci-dessus

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS